

ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014

Nombre de circulaires et de bulletins de vote admis à remboursement :

Département	Nombre d'électeurs	Nombre de circulaires	Nombre de bulletins de vote
SOMME	1782	2000	4200

RAPPEL :

La prise en charge par l'Etat du coût du papier et de l'impression n'est effectuée, sur présentation de pièces justificatives, que pour les circulaires et les bulletins de vote produits à partir de papier écologique répondant au moins à l'un des critères suivants :

- papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.